



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue le **mardi 11 août 2026 2026** à **19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

**PRÉSENCES :**

M. Claude Comeau, maire  
Mme Denise Bergeron, conseillère  
Mme Diane Boyer, conseillère  
M. Mario Demers, conseiller  
M. René Lecavalier, conseiller  
Mme Carmen Pilote, conseillère  
Mme Melanie Rose, conseillère

**AUTRE PRÉSENCE :**

M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES**

**2026-08-204**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 AOÛT 2026 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'ouvrir la séance ordinaire du mardi 11 août 2026 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**

Personne ne s'est manifesté lors de la période de parole au public.

**2026-08-205**

**DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 14 JUILLET 2026 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR Melanie Rose  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 14 juillet 2026, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 14 juillet 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

**2026-08-206                    DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2026-08)**

Considérant l’autorisation accordée au directeur général en vertu de l’article 5.1 du *Règlement n° 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

|             |              |
|-------------|--------------|
| PROPOSÉ PAR | Mario Demers |
| APPUYÉ PAR  | Diane Boyer  |

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le n° MP-2026-08 conformément à l’article 5.1 alinéa 2) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

**2026-08-207                    DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JUILLET 2026**

Considérant l’autorisation accordée au directeur général en vertu de l’article 5.1 du *Règlement n° 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

|             |                  |
|-------------|------------------|
| PROPOSÉ PAR | Carmen B. Pilote |
| APPUYÉ PAR  | Denise Bergeron  |

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juillet 2026 conformément à l’article 5.1 alinéa i) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

**2026-08-208                    AUTORISATION DU PASSAGE, SUR LE TERRITOIRE DE PINCOURT, DU PELOTON DE LA RANDONNÉE CYCLISTE INTERPROVINCIALE « RIDE TO REMEMBER » EN COMMÉMORATION AUX POLICIERS DÉCÉDÉS EN SERVICE**

Considérant qu'en vertu des articles 4 (par.8) et 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, c. 6), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Ville peut procéder à la fermeture d'une rue par résolution, il est

|             |                 |
|-------------|-----------------|
| PROPOSÉ PAR | Denise Bergeron |
| APPUYÉ PAR  | Melanie Rose    |

D'autoriser le passage, sur le territoire de Pincourt, du peloton de la randonnée cycliste interprovinciale « Ride to remember » en commémoration aux policiers décédés en service qui aura lieu le 24 septembre 2026, le tout dans un esprit de recueillement, de respect, de sécurité et de collaboration avec les partenaires concernés.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire des événements

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2026-08-209**

**APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE DU 21 AU 27 SEPTEMBRE 2026**

Considérant que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 21 au 27 septembre 2026;

Considérant que 252 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2025, entraînant 69 décès et 60 blessures graves évitables;

Considérant que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

Considérant qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Considérant que le CN et Opération Gareautrain demandent au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera au Canada du 21 au 27 septembre 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2026-08-210**

**AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2026-05-130 - OCTROI DE CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE EXISTANT AU SERVICE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « IMMEUBLES MUNICIPAUX »**

Considérant la résolution 2026-05-130 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 mai 2026 octroyant un contrat pour le remplacement de l'éclairage existant dans la partie administrative de l'hôtel de ville par un nouveau à technologie DEL, modèle PL24 VAR V5, auprès de « LAGACÉ ÉLECTRIQUE INC » pour la somme maximale de 8 565,64 \$, taxes incluses, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
 APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

D'amender la résolution 2026-05-130 concernant l'octroi d'un contrat pour le remplacement de l'éclairage existant dans la partie administrative de l'hôtel de ville par un nouveau à technologie DEL, modèle PL24 VAR V5 afin de corriger la somme de « 8 565,64 \$ » par la somme de « **9 751,48 \$** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**AUTORISATION DE PARTICIPATION AU FESTIVAL DE LA GRILLADE DE SAINT-ZOTIQUE - 15 AOÛT 2026**

Considérant l'invitation de la Ville de Saint-Zotique à participer au Festival régional de la grillade 2026 dans la catégorie municipale, il est

PROPOSÉ PAR Melanie Rose  
 APPUYÉ PAR Mario Demers

D'autoriser la direction générale à former une équipe d'employés de la Ville et à participer au Festival de la grillade qui se tiendra le samedi 15 août 2026 à la plage de Saint-Zotique.

D'autoriser un budget de 500 \$ pour l'activité.

De remercier le comité organisateur de la Ville de Saint-Zotique pour cette invitation et d'inviter la population pincourtoise à venir encourager l'équipe d'employés de la Ville lors du Festival.

## RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE  
UNITÉ MURALE D'AIR CLIMATISÉ À L'HÔTEL DE VILLE - DÉPENSE FINANCÉE  
PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « IMMEUBLES MUNICIPAUX »**

Considérant que le projet avait été prévu au PTI 2025-2026-2027, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation d'une unité murale d'air climatisé à l'hôtel de ville auprès de « THERMOCYR INC. » pour la somme de 3 794,18 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour l'installation électrique de ladite unité murale auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 2 300 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus réservé « Immeubles municipaux » et de les imputer au poste budgétaire 22-100-20-723.

## RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## ADMINISTRATION ET FINANCES

**2026-08-213**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE JUILLET 2026**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement n° 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
 APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois de juillet 2026 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2026-08-214**

**AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DU PROGRAMME DE  
SUBVENTION DE DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu du *Règlement n° 938 sur le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels*, il est

PROPOSÉ PAR Melanie Rose  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser l'utilisation de la réserve du programme de subvention de dispositifs antirefoulement pour le mois de juillet 2026 pour un montant de 2 000 \$, tel que mentionné au tableau joint à la présente résolution.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2026-08-215**

**AFFECTATION D'UNE SOMME DE 90 366\$ DU SURPLUS RÉSERVÉ  
« ÉLECTIONS » AUX ACTIVITÉS ÉLECTORALES DE L'EXERCICE 2025**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

D'autoriser l'affectation d'une somme de 90 366\$ du surplus réservé « Élections » aux activités électorales de l'exercice 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-08-216

**DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES  
N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN PARTIE**

PROPOSÉ PAR Mario Demers  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 6 août 2026 en tout ou en partie.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES URBAINES

**2026-08-217**

# OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU POINT D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE INCLUANT LE PANNEAU DE CONTRÔLE À L'ENTRÉE DE LA VILLE ET LE BRANCHEMENT À HYDRO-QUÉBEC

Denise Bergeron

Mario Demers

D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation du point d'alimentation électrique incluant le panneau de contrôle à l'entrée de la Ville ainsi que le branchement à Hydro-Québec auprès de « FS ÉLECTRIQUE INC. » pour la somme de 17 809.23 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Infrastructures urbaines » et de l'imputer au poste budgétaire 02-340-00-521.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-08-218

## AUTORISATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS AU MELCCFP

Considérant que la Ville de Pincourt doit obtenir un permis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'achat et l'utilisation de pesticides, il est

Carmen B. Pilote

Diane Bover

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à présenter une demande auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour l'obtention d'un permis ayant trait à l'utilisation de pesticides sur le territoire de la ville de Pincourt.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer tout document nécessaire au MELCCFP en vertu de la *Loi sur les pesticides*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-08-219

**OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE COLLECTE ET TRANSPORT DES RÉSIDUS ORGANIQUES ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES POUR LES VILLES DE PINCOURT, L'ÎLE-PERROT ET NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT POUR 2027**

Considérant la résolution 2023-10-295 adoptée à la séance ordinaire du 10 octobre 2023 pour l'octroi d'un contrat pour les services de collecte et transport des résidus organiques et services complémentaires pour les années 2024 et 2025 pour une somme de 919 638,76 \$, toutes taxes incluses, avec trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, soit pour les années 2026, 2027 et 2028 (GT2023-27), auprès de « Services Ricova Inc. », il est

PROPOSÉ PAR Carmen B. Pilote  
APPUYÉ PAR Melanie Rose

De se prévaloir de l'année d'option pour le renouvellement du contrat pour les services de collecte et transport des résidus organiques et services complémentaires pour l'année 2027, auprès de « Services Ricova Inc. », pour la somme de 469 644,22 \$ (taux de l'année 2026), toutes taxes incluses, majorée en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) des douze (12) mois précédents (octobre à septembre) publié par Statistique Canada pour la région de Montréal.

De calculer les dépenses réelles selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de collecte et transport des résidus organiques et services complémentaires et à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence des montants budgétés.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration et de l'imputer aux postes budgétaires 02-420-00-494 et 02-420-00-490.

De transmettre cette résolution à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-08-220

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLICS POUR LA FOURNITURE, PAR LOCATION, DE DEUX (2) CHARGEURS (LOADERS) POUR UNE PÉRIODE DE TROIS (3) ANS, AVEC OPTION DE RACHAT - AO 2026-012**

Considérant les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) encadrant l'adjudication de contrats;

Considérant le projet pilote convenu entre le Syndicat National des employés de la Ville de Pincourt et la Ville, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Mario Demers

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, ou tout autre gestionnaire mandaté par ce dernier, à aller en appel d'offres publics pour la fourniture, par location, de deux (2) chargeurs (loaders) pour une période de trois (3) ans, avec option de rachat.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

**2026-08-221**

**AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE JOURNÉE D'ACTIVITÉS LE 14 AOÛT 2027 À L'OCCASION DE LA FÊTE DE PINCOURT ET DE LA JOURNÉE DES POMPIERS**

Considérant la résolution 2026-05-144 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 mai 2026 ayant trait à l'autorisation de signature du contrat avec « AGENCE AGORA INC. » pour la tenue du spectacle principal le samedi 14 août 2027, dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers, pour la somme de 55 188 \$, toutes taxes incluses;

Considérant que le comité organisateur ainsi que la direction générale prennent soin de planifier les activités, il est

|             |                  |
|-------------|------------------|
| PROPOSÉ PAR | Denise Bergeron  |
| APPUYÉ PAR  | Carmen B. Pilote |

D'autoriser la tenue d'une journée d'activités, le samedi 14 août 2027 à l'occasion de la Fête de Pincourt et de la Journée des pompiers, et de reconnaître cette dernière comme activité spéciale de la Ville de Pincourt.

D'autoriser :

- un défilé de camions d'incendie et de véhicules d'urgence dans les rues de Pincourt;
- le lancement de pièces pyrotechniques;
- la vente de rafraîchissements et de produits alimentaires;
- la fin des activités au parc Bellevue, au plus tard à minuit.

D'autoriser la présentation d'une demande de permis de vente et de service de boissons alcoolisées pour l'occasion.

De transmettre une requête à la Sûreté du Québec afin d'assurer la sécurité lors de cet événement.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**2026-08-222**

**ENTÉRINEMENT DE L'OCTROI DE CONTRATS POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE PAVÉ UNI ET D'ASPHALTAGE AU PARC BELLEVUE - DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PARCS MUNICIPAUX ET MOBILIER URBAIN »**

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser certaines dépenses liées à des travaux d'aménagement au parc Bellevue et d'en assurer le financement à même le surplus réservé « Parcs municipaux et mobilier urbain »;

Considérant que ces travaux consistaient notamment en la réalisation de surfaces en pavé uni ainsi que des travaux d'asphaltage, il est

|             |              |
|-------------|--------------|
| PROPOSÉ PAR | Melanie Rose |
| APPUYÉ PAR  | Diane Boyer  |

D'entériner l'octroi du contrat pour des travaux d'excavation liés au pavé uni au parc Bellevue auprès de « 9462-0820 Québec inc. » (Excavation Panneton) pour la somme de 11 957,40 \$, toutes taxes incluses.



D'entériner l'octroi du contrat pour la fourniture de pavé uni au parc Bellevue auprès de « 9088-3828 QUÉBEC INC. » (Brique & Pavé Beaudry Inc.) pour la somme de 4 523,03 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner l'octroi du contrat pour des travaux d'excavation, d'asphaltage, drainage et ajout d'un puisard au parc Bellevue auprès de « Les entreprises Lionel Bibeau inc. » pour la somme de 24 993,84 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner l'octroi du contrat pour des travaux d'asphaltage au parc Bellevue auprès de « LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC. » pour la somme de 10 330,50 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus réservé « Parcs municipaux et mobilier urbain » et de les imputer au poste budgétaire 22-700-20-766.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**URGENCE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES PINCOURT/NDIP**

**AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2026-08-223

**AUTORISATION D'ACHAT ET DE LIVRAISON DE VINGT (20) ARBRES - REMPLACEMENT DES ARBRES MALADES/MORTS DANS DIVERS ESPACES VERTS - DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENVIRONNEMENT ET PLANTATION »**

Considérant qu'il est de la volonté de la Ville de remplacer certains arbres malades ou morts se retrouvant dans ses divers espaces verts, il est

|             |                  |
|-------------|------------------|
| PROPOSÉ PAR | Carmen B. Pilote |
| APPUYÉ PAR  | Denise Bergeron  |

D'autoriser l'achat et la livraison de vingt (20) arbres auprès de « CENTRE DU JARDIN VAUDREUIL-SUR-LE-LAC INC. » pour la somme maximale de 5 430,01 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Environnement et plantation » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-10-521.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**GREFFE, COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

2026-08-224

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 954 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE VAUDREUIL-SOULANGES ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 642 ET SES AMENDEMENTS**

Considérant l'avis de motion donné et le dépôt dudit projet de règlement présenté lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2026, sous la résolution 2026-07-201, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Mario Demers

D'adopter le *Règlement n° 954 autorisant la conclusion d'une entente relative à la Cour municipale commune de Vaudreuil-Soulanges* abrogeant et remplaçant le *Règlement n° 642 et ses amendements*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-08-225

**AVIS DE MOTION, DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 783-01 ET ADOPTION DUDIT PROJET MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 783 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES DE FAÇON À ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE 3<sup>E</sup> GÉNÉRATION (SADR3) DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Mme la conseillère Diane Boyer donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement n° 783-01 modifiant le Règlement n° 783 relatif aux dérogations mineures* aux fins d'assurer sa concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de 3<sup>e</sup> génération (SADR3) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en précisant qu'aucune dérogation mineure ne peut être accordée à l'égard des dispositions relatives à l'affichage pour les affiches, les enseignes et les panneaux-réclame situés sur un terrain en bordure de l'autoroute 20 et dépose ledit projet de règlement.

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement n° 783-01, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

D'adopter le projet de *Règlement n° 783-01 modifiant le Règlement n° 783 relatif aux dérogations mineures* aux fins d'assurer sa concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de 3<sup>e</sup> génération (SADR3) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en précisant qu'aucune dérogation mineure ne peut être accordée à l'égard des dispositions relatives à l'affichage pour les affiches, les enseignes et les panneaux-réclame situés sur un terrain en bordure de l'autoroute 20.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-08-226

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 955 SUR LE PARTAGE DES COÛTS POUR LES OUVRAGES MITOYENS À UN TERRAIN MUNICIPAL**

M. le conseiller René Lecavalier donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement n° 955 sur le partage des coûts pour les ouvrages mitoyens à un terrain municipal* et dépose ledit projet de règlement.

2026-08-227

**AUTORISATION DE PROCÉDURE JUDICIAIRE**

Considérant les nombreuses interventions auprès de l'occupant depuis plusieurs années et le défaut de ce dernier de s'y conformer dans les délais impartis, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Diane Boyer  
Carmen B. Pilote

De mandater M<sup>e</sup> Patrice Gladu, exerçant à titre d'avocat au sein du cabinet DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L., afin d'évaluer la preuve, d'assurer le respect de la réglementation et, au besoin, d'intenter toute procédure judiciaire utile aux fins de faire respecter la réglementation municipale et ainsi faire cesser les usages non conformes répertoriés à l'immeuble portant le numéro de lot 1 722 492.

## RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2026-08-228**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE BELLEVUE AINSI QU'UNE NOUVELLE ENTENTE AVEC LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT POUR L'UTILISATION DU SITE DE NEIGES USÉES DE LA VILLE DE PINCOURT POUR LA SAISON 2026-2027 INCLUANT UNE ANNÉE D'OPTION**

Considérant la résolution 2025-08-287 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 août 2025 autorisant le renouvellement du protocole d'entente avec la Ville de Sainte-Anne-de Bellevue pour l'utilisation du site de neiges usées de la Ville de Pincourt pour la saison 2025-2026;

Considérant que la Ville de Pincoirt désire renouveler cette entente pour la saison 2026-2027 selon des termes similaires, incluant une année d'option;

Considérant que la Ville de L'Île-Perrot a manifesté un intérêt à conclure une entente similaire avec la Ville, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron  
Melanie Rose

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et la directrice générale adjointe et greffière, M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le renouvellement du protocole d'entente avec la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ainsi que la nouvelle entente avec la Ville de L'Île-Perrot pour l'utilisation du site de neiges usées de la Ville de Pincourt pour la saison 2026-2027, incluant une année d'option.

## RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

**2026-08-229**

## AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT EN SÉCURITÉ CIVILE

Considérant la création de l'Organisation multimunicipale de la sécurité civile (OMSC);

Considérant l'augmentation du nombre de villes partenaires dans le cadre de l'entente en sécurité civile;

Considérant les besoins en matière de communication des risques, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et le directeur général, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un mandat à durée déterminée d'environ 15 heures par semaine avec Mme Flore Tanguay-Hébert, Ph. D. jusqu'à la fin mai 2027.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 15 et s'est terminée à 19 h 49.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2026-08-230**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 AOÛT 2026**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du mardi 11 août 2026 à 19 h 50.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE